

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2013

A une séance extraordinaire tenue le 29 avril 2013 à 17:30 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Michel Lagacé
Mesdames les conseillères	Lucie Régimbald Bélanger Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller :	Gilles Léonard
--------------------------	----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Michel Lagacé pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 29^{ème} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2013 À 17:30 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Mandat bureau d'ingénieurs pour le remplacement de l'aqueduc sur une section du chemin du lac Millette
3. Résultat des soumissions : Pavage 2013
4. Résultat des soumissions : Lignage de rues 2013-2014-2015
5. Engagement technicien(ne) en loisirs
6. Résultat des soumissions bureau de professionnels : remplacement du pont, étude d'évaluation de la sécurité et plan de gestion du barrage chemin des Skieurs Mont-Habitant
7. Paiement de facture Équipe Landco pour le réservoir d'eau au Mont-Habitant
8. Avis de motion : Abrogation du règlement 372-2012 décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Principale
9. Parole au public
10. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 25^{ème} jour du mois d'avril 2013

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le maire Michel Lagacé procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 227-04-2013 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Mandat bureau d'ingénieurs pour le remplacement de l'aqueduc sur une section du chemin du lac Millette
3. Résultat des soumissions : Pavage 2013
4. Résultat des soumissions : Lignage de rues 2013-2014-2015
5. Engagement technicien(ne) en loisirs
6. Résultat des soumissions bureau de professionnels : remplacement du pont, étude d'évaluation de la sécurité et plan de gestion du barrage chemin des Skieurs Mont-Habitant
7. Paiement de facture Équipe Landco pour le réservoir d'eau au Mont-Habitant
8. Avis de motion : Abrogation du règlement 372-2012 décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Principale
9. Parole au public
10. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 228-04-2013 **MANDAT BUREAU D'INGÉNIEURS POUR LE REMPLACEMENT** **DE L'AQUEDUC SUR UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC MILLETTE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 29 avril 2013 à 11 h 00 pour les services professionnels pour le remplacement de l'aqueduc sur une section du chemin du lac Millette;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Les Consultants SM inc	13 797,00 \$

Ingémax inc	19 545,75 \$
Équipe Laurence	24 399,99 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 29 avril 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Les Consultants SM inc au montant de 13 797,00 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour le remplacement de l'aqueduc sur une section du chemin du lac Millette est acceptée.

RÉSOLUTION 229-04-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
PAVAGE 2013

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 26 avril 2013 à 11 h 00 pour le pavage 2013;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu cinq (5) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
ABC Rive Nord	699 662,89 \$
Asphalte Desjardins inc	719 298,68 \$
Sintra	776 065,73 \$
Guy Desjardins inc	828 653,11 \$
Pavage Jérômien	1 022 252,93 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 29 avril 2013 ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par ABC Rive Nord au montant de 699 662,89 \$ (taxes incluses) pour le pavage 2013 est acceptée.

RÉSOLUTION 230-04-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2013-2014-2015

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 26 avril 2013 à 10 h 00 pour le marquage de la chaussée 2013-2014-2015;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions présentées par :

	Montant (incluant les taxes)
TECHLine inc	184 671,67 \$
Lignco Sigma inc	220 052,55 \$
Lignbec	221 236,79 \$
Les Signalisations R.C. inc	235 394,84 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 29 avril 2013 ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par TECHLine inc au montant de 184 671,67 \$ \$ (taxes incluses) pour le marquage de la chaussée pour les années 2013-2014-2015 est acceptée.

RÉSOLUTION 231-04-2013
ENGAGEMENT TECHNICIEN(NE) EN LOISIRS

ATTENDU Les entrevues avec différents candidats le 16 avril 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 24 avril 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de Madame Eve Pichette-Dufresne pour occuper le poste de technicienne en loisirs selon les conditions de la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 232-04-2013
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS : REMPLACEMENT DU PONT
ÉTUDE D'ÉVALUATION
DE LA SÉCURITÉ ET PLAN DE GESTION
DU BARRAGE CHEMIN DES SKIEURS

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour le remplacement du pont, étude d'évaluation de la sécurité et plan de gestion du barrage chemin des Skieurs au Mont-Habitant en date du 5 avril 2013 à 10 h;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur général en date du 22 avril 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels pour le remplacement du pont, étude d'évaluation de la sécurité et plan de gestion du barrage chemin des Skieurs au Mont-Habitant est accordé à Équipe Laurence le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 96 577.86 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 233-04-2013
PAIEMENT DE FACTURE
RÉSERVOIR D'EAU AU MONT-HABITANT

ATTENDU Les travaux de construction du réservoir d'eau potable au Mont-Habitant par la firme Équipe Landco;

ATTENDU La recommandation de paiement numéro 6 des ingénieurs au dossier la firme Roche en date du 11 avril 2013;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement 356-2011 qui est financé par la subvention du programme TECQ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer la facture de Équipe Landco au montant de 99 254,27 \$ taxes incluses et ce conformément à la recommandation des ingénieurs Roche sous réserve que la Ville détienne les quittances nécessaires.

AVIS DE MOTION 234-04-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2013
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 372-2012
DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU
D'AQUEDUC SUR UNE SECTION DE LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le conseiller Claude Rodrigue donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 385-2013 abrogeant le règlement 372-2012 décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc sur une section de la rue Principale entre l'avenue de la Vallée et l'avenue Alary et pour ce faire prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 226 000 \$. Monsieur le conseiller Claude Rodrigue demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 235-04-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Michel Lagacé
Maire